



D.2025.06.18.8.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 18 Juin 2025

8 - COMMUNICATON

8.1 – Charte des achats de communication plus performants et responsables – Autorisation de signer la charte.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Carneiro)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Grass)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Semperboni)	
TERRISSE Jean-Marc			X

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Dans la lignée du Small Business Act établi en 2014, la Ville de Toulouse, la Métropole et ses partenaires institutionnels s'engagent autour d'une charte pour des achats de "communication" plus performants et responsables pour les donneurs d'ordre et les entreprises du secteur de la communication.

Cette charte s'appuie sur les lignes de conduite mises au point par la Filière Communication et les acteurs de la médiation.

Ainsi, grâce à cette charte innovante, conçue en prenant en compte les spécificités émises par les professionnels de la communication, la Ville de Toulouse, la Métropole et ses partenaires s'assureront de l'attractivité de leurs procédures de passation ainsi que de leur performance.

Concrètement la signature de cette charte engage Tisséo Collectivités à travailler ses achats de communication sur trois axes :

1/ Garantir la performance de l'achat en amont de la consultation :

- favoriser la connaissance du tissu économique ;
- diffuser l'information sur les besoins ;
- accompagner les candidats pour mieux appréhender les règles de la commande publique.

2°) Établir une stratégie de mise en concurrence efficiente

- rédiger une consultation adaptée au besoin ;
- effectuer une analyse vigilante des offres ;
- prendre en compte l'effort consenti par les candidats lors de la demande de productions stratégiques ou créatives.

3°) Améliorer la relation fournisseur :

- informer de façon claire et didactique les candidats en fin de procédure
- assurer un suivi de l'exécution du contrat avec le titulaire

L'ensemble des éléments de cette charte a fait l'objet d'un partage et d'une validation de l'ensemble des services concernés.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la présente délibération portant sur :

- L'approbation des exigences formulées par l'adoption de cette charte.
- La signature de cette charte sera le point de départ de sa mise en application.

* * *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adoption de la charte des achats de communication et sa mise en œuvre dès signature.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES